

**LE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU CORPS
DES INGENIEURS DES MINES
(session 2020)**

Le corps des mines est un corps de fonctionnaires interministériel, administrativement rattaché au ministre de l'économie, dont la vocation et les missions de base s'articulent autour du développement, du contrôle et de la régulation des activités économiques.

Les ingénieurs des mines participent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, notamment dans les domaines relatifs :

- 1. A l'industrie et à l'économie ;*
- 2. Aux technologies de l'information et de la communication, à leur utilisation et aux services qui leur sont associés ;*
- 3. A l'énergie et aux matières premières ;*
- 4. A la protection de l'environnement, à la sécurité industrielle et à la santé publique ;*
- 5. A la recherche, à l'innovation et aux technologies nouvelles ;*
- 6. A l'aménagement du territoire et aux transports ;*
- 7. A la normalisation et à la métrologie ;*
- 8. Aux banques, aux assurances et aux services financiers.*

➤ Références du concours :

- Décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines (en particulier, les articles 4 et 7) ;
- Arrêté du 21 janvier 2011 fixant les modalités d'organisation du concours externe sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs des mines ;
- Arrêté du 7 novembre 2019 portant ouverture au titre de l'année 2020 d'un concours externe sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs des mines (publié au Journal officiel du 09/11/2019).

➤ Qualités et conditions pour concourir :

- le concours est ouvert aux candidats titulaires, au 1^{er} janvier 2020 d'un diplôme de doctorat dans un domaine de compétence du corps ou qui peuvent justifier de qualifications au moins équivalentes attribuées dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 ;
- 1 poste est ouvert au concours externe sur titres de 2020, comme les années précédentes.

➤ Epreuves

- Une épreuve de pré-admissibilité sur examen du dossier de candidature
- 2 épreuves d'admissibilité :
 - 1°) Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier, sur un sujet en rapport avec les missions du corps (coefficient 1, durée 4 heures) ;
 - 2°) Epreuve orale d'une heure portant sur le parcours et les travaux scientifiques effectués par le candidat consistant en un exposé oral par le candidat de sa thèse, suivi d'un échange avec les membres du jury (coefficient 2).
- Une épreuve d'admission : entretien à caractère général d'une heure avec le jury (coefficient 3).

➤ Calendrier 2020

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription par voie électronique et postale au Service du Conseil général de l'économie : **le 27 février 2020**

- Épreuves d'admissibilité : *calendrier donné à titre indicatif*
 - écrit : 29 avril 2020
 - oraux : semaine du 25 mai 2020.
- Epreuve d'admission : 29 mai 2019

➤ Liste des lauréats des années précédentes

| Année | Lauréat[e] |
|--------------|---------------------|
| 2013 | Thomas LOMBES |
| 2014 | Côme BERBAIN |
| 2015 | Claire BARITAUD |
| 2016 | Hadrien BOLNOT |
| 2017 | Simon GOURDIN |
| 2018 | Thibault MANNEVILLE |
| 2019 | Adrien FACON |

➤ Demandes de renseignements

Ministère de l'économie et des finances,
Service du Conseil général de l'économie
Télédoc 333
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Tél. 01 53 18 24 05

Mél : cge.concours@finances.gouv.fr

Internet : <http://www.economie.gouv.fr/cge/actualites>

➤ Dossier d'inscription téléchargeable sur le site Internet du C.G.E. :

<https://www.economie.gouv.fr/cge/concours>

**Une réunion d'information sera organisée le Mercredi 22 janvier 2020 de 12h00 à 14h00
au Ministère de l'économie et des finances,
120 rue de Bercy, 75012 Paris
bâtiment Necker, 5^{ème} étage, salle 5043 R**